



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 03 octobre 2023

Le trois octobre deux mille vingt-trois à 16h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle du Casino de Crécy en Ponthieu, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	65	79

DELIBERATION N° DE_2023_101
<i>Attribution de fonds de concours aux communes – 2 nd semestre 2023</i>

Date de la convocation
22 septembre 2023

Date d'affichage
22 septembre 2023

VOTES
EXPRIMES : 75
POUR : 75
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NPPV : 4

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Laurence CROISSET (NOUVION), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Bernard MONFLIER (NOUVION), Monsieur Yves BALSAMO (NOUVION), Monsieur Jean Louis (PONCHES-ESTR)

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/10/2023
080-200070936-DE_2023_101-DE

(PONT-REMY), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTELED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHIEUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE) représentée par Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON) représenté par Monsieur Dominique LECERF (VRON)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL) suppléé par Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Excusé(s) : Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Objet de la Délibération : Attribution de fonds de concours aux communes – 2 nd semestre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article L5214-16 relatif au versement de fonds de concours d'une Communauté de Communes à ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes concernées.

Vu la délibération 2021_0103 du 5 octobre 2021 mettant en place un fonds de concours destiné à soutenir financièrement une commune dont l'école a été fermée après l'année 2017 (date de création de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre) et qui a été affectée à la compétence école ou salle de classe désormais plus affectée à la compétence école ;
Communauté de Communes a pris fin ;

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 080-200070936-DE_2023_101-DE

Vu la délibération 2023_049 du 22 mars 2023 mettant en place un nouveau fonds de concours destiné à soutenir financièrement une commune un projet d'investissement, régi par un règlement dédié et une convention, et la délibération 2023-085 du 11 juillet 2023 venant préciser les objets non éligibles dans le règlement dédié au fonds de concours,

Vu l'avis favorable de la Commission de la gestion financière et de la prospective budgétaire du 7 septembre 2023 et du bureau communautaire du 5 septembre 2023,

Considérant la sollicitation d'un fonds de concours de la Commune de Gorenflos pour les travaux d'urgence de sécurisation de l'église par la réfection de la toiture, des 28 piliers et de la tourelle, travaux dont le coût total est fixé à 91 274.16 € HT,

Considérant la sollicitation d'un fonds de concours de la Commune de Arry pour les travaux de réfection de l'assainissement de la mairie qui comprend 2 logements communaux et réfection d'une toiture d'un bâtiment communal, travaux dont le coût total est fixé à 23 750 € HT,

Considérant la sollicitation d'un fonds de concours école de la commune d'Estrées les Crécy destiné à soutenir financièrement la réhabilitation de l'ancienne salle de classe fermée après 2017 pour y aménager les locaux d'une future Maison d'Assistants Maternels dont le coût total est fixé à 244 413.03 € HT, après retrait du projet de local commercial qui avait fait l'objet de la délibération 2021-0104 et octroi d'un fonds de concours de 2 546.40 €,

Considérant la complétude et l'instruction des dossiers déposés et exposés ci-dessus dans le respect du règlement dédié,

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- D'octroyer un fonds de concours de 7 000 € à la commune de Gorenflos et 7 000 € à la commune de Arry selon les plans de financement prévisionnels suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE GORENFLOS				
DEPENSES		RECETTES		
Libellé de la dépense	en € HT	Libellé de la recette	en € HT	%
Travaux de sécurisation de l'église	91 274,16 €	DE TR 2020 + 2022	16 363,00 €	17,9
		CD 80	36 510,00 €	40
		CCPM	7 000,00 €	7,7
		Fonds propres de la commune	31 401,16 €	34,4
Total des dépenses en € HT	91 274,16 €	Total des recettes en € HT	91 274,16 €	100

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE ARRY				
DEPENSES		RECETTES		
Libellé de la dépense	en € HT	Libellé de la recette	en € HT	%
POSE DE FOSSE SEPTIQUE ET POMPE DE RELEVAGE MAIRIE	6 600,00 €	CCPM	7 000,00 €	40
EPANDAGE ET REMISE EN ETAT DE LA COUR MAIRIE	7 000,00 €	Fonds propres de la commune	16 750,00 €	60
REFECTION TOITURE BATIMENT COMMUNAL	10 150,00 €			
Total des dépenses en € HT	23 750,00 €	Total des recettes en € HT	23 750,00 €	100

RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
080-200070936-DE_2023_101-DE

- D'octroyer à la commune d'Estrées les Crécy un fonds de concours de 9 856 € selon le plan de financement prévisionnel suivant et d'abroger l'octroi de subvention de la délibération 2021-0104 qui prévoyait un fonds de concours de 2 546.40 € pour un projet aujourd'hui annulé,

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé de la dépense	en € HT	Libellé de la recette	en € HT
MACONNERIE	90 312,36 €	CAF	92 459,57 €
PLATRERIE ET PEINTURE	59 031,07 €	ETAT FIPE	93 214,84 €
MENUISERIES EXTERIEURES INTERIEURES	55 656,20 €	CCPM FONDS DE CONCOURS	9 856,00 €
ELECTRICITE	9 748,40 €	COMMUNE FONDS PROPRES	48 882,62 €
PLOMBERIE SANITAIRE	29 665,00 €		
Total des dépenses en € HT	244 413,03 €	Total des recettes en € HT	244 413,03 €

- D'autoriser le Président à signer les conventions dédiées,
 - D'imputer la dépense totale liée à ces fonds de concours de 23 856 € aux crédits inscrits au budget général, au 204141 en section investissement.

Résultats des votes

Pour : 75

Farcy Pascal
 Berthe Antoine
 Balesdent Bruno
 Patte Claude
 Bourgois Thibault
 Dufour Grégory
 Bordet Xavier
 Gamard Marcel
 Mouton Eric
 Cat René
 Doyer Mathieu
 Bouchez Franck
 Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
 Gérard Olivier
 Beron Maïté
 Delannoy Dominique
 Briet Damien
 Alexandre Isabelle
 Taeck Guy
 Wallet Daniel
 Martin Jean Luc
 Baillet Alain
 Kraemer Eric
 Van Riek Onghena Marie Josée représentée par Baillet Alain
 Guillot Bruno

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/10/2023 080-200070936-DE_2023_101-DE

Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Deleens Stéphane représenté par Farcy Pascal
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Gallet Gérard représenté par Wallet Daniel
Crépy Yves
Hertault Claude
Forestier Maurice
Croiset Laurence
Boucart Jean-Charles
Monflier Bernard
Basalmo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain suppléé par Raymond Yvon
Roucoux Annie
Ducastel Mesjri Sophie
Louvet Gérard représenté par Roucoux Annie
Jaméas Jean Jacques
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bourgeois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Porquet Joël
Lepaysan Joanny
Carouge Gisèle représentée par Lepaysan Joanny
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Nester Paul
Wattebled Rachel
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Patricia Poupart
Soubry Patrick représenté par Lecerf Dominique
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel
Canal Valérie-Anne
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstention : 0

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 05/10/2023

080-200070936-DE_2023_101-DE

Ne prennent pas part au vote : 4

Farcy Eric

Conty José

Magnier Annita représentée par Hareux Dany

Hareux Dany

I

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/10/2023

080-200070936-DE_2023_101-DE